

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 25 SEPTEMBRE 2000.-

DOCUMENTATION.-

1.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Vingt-trois demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE LA POTREE

Concessions temporaires pour 15 ans.

PISKO Andrej
Rue de Mariemont, 11 A
7170 MANAGE C.T.D. Conc. : 12.000.-

ANDRE Viviane
Boulevard du Tivoli, 71/3
7100 LA LOUVIERE C.T.S. Conc. : 6.000.-

BUSU Luigi
Rue de l'Ermitage, 19
7140 MORLANWELZ C.T.S. Conc. : 10.000.-

BEGNE Marie-Paule
Rue des 40 Bonniers, 5
7134 BINCHE C.T.D. Conc. : 12.000.-

Concessions pour 50 ans.

MARRA Michelina
Cité de l'Olive, 61
7140 MORLANWELZ 2,5 m2 Conc. : 40.000.-

/...

./...

-2.-

MARCIANO Filippo Ruelle des Champs Elysées, 1 <u>7141 CARNIERES</u>	2,5 m2	Conc. : 40.000.-
DRAGOTTA Claudio Rue Delbèque, 66 <u>7140 MORLANWELZ</u>	2,5 m2	Conc. : 40.000.-
MINEO Filippo Rue Notre-Dame, 101 <u>7140 MORLANWELZ</u>	2,5 m2	Conc. : 40.000.-
LAQUATRA Giuseppe LAQUATRA Giacomo Rue Montoyer, 37 <u>7140 MORLANWELZ</u>	4,5 m2	Conc. : 70.000.-
TAMIELORI Rue Abel Hélin, 17 <u>7140 MORLANWELZ</u>	2,5 m2	Conc. : 40.000.-
FERRARELLO Cataldo Rue Notre-Dame, 92 <u>7140 MORLANWELZ</u>	2,5 m2	Conc. : 40.000.-
ALEO Guiseppa Rue De Brouckère, 36 <u>7140 MORLANWELZ</u>	2,5 m2	Conc. : 40.000.-
LAVALLE Francesco Rue Notre-Dame, 33 <u>7140 MORLANWELZ</u>	2,5 m2	Conc. : 40.000.-
CRAVOTTA Alfredo Rue Montoyer, 45 <u>7140 MORLANWELZ</u>	4,5 m2	Conc. : 70.000.-
DE RUYTER Claude Rue de l'Harmonie, 32 <u>7140 MORLANWELZ</u>	2,5 m2	Conc. : 40.000.-
SLAVIERO Olga Rue du 8 mai, 23 <u>7160 CHAPELLE-LEZ- HERLAIMONT</u>	-	Conc. : 24.750.-

./...

SLAVIERO Olga
 Rue du 8 mai, 23
7160 CHAPELLE-LEZ-
HERLAIMONT - Conc. : 24.750.-

CIMETIERE DE SAINT-ELOI

Concessions temporaires pour 15 ans.

RAEMDONCK Emilia
 Rue Fricoux, 29
7141 CARNIERES C.T.S. Conc. : 10.000.-

PARADIS Liliane
 Rue Royale, 90
7141 CARNIERES C.T.S. Conc. : 10.000.-

LACHEVIN Colette
 Rue du Pairois, 83
7141 CARNIERES C.T.D. Conc. : 12.000.-

Concessions pour 50 ans.

POLIZZI Angelo
 Rue Bughin, 14
7141 CARNIERES 2,5 m2 Conc. : 40.000.-

MOREAU Armand
 Rue Roujuste, 21
7141 CARNIERES 2,5 m2 Conc. : 40.000.-

TASSIGNON Evelyne
 Rue Royale, 43
7141 CARNIERES - Conc. : 12.000.-

2.- Centre Public d'Aide Sociale – Compte de l'exercice 1999 – Approbation.-

Le Conseil de l'Aide Sociale soumet à l'approbation du Conseil Communal le compte de l'exercice 1999 du C.P.A.S.

CHIFFRES DU RECEVEUR	SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDINAIRE
Droits constaté au profit du C.P.A.S.	<u>163.901.891</u>	<u>18.586.575</u>
- Non-valeurs et irrécouvrables		
= Droits constatés net	163.901.891	18.586.575
- Engagements	154.761.036	18.951.846

= Résultat budgétaire de l'exercice	9.140.855	- 365.271

Engagements de l'exercice	154.761.036	18.951.846
- Imputations comptables	153.578.301	8.480.285

= Engagements à reporter de l'exercice	1.182.735	10.471.561

Droits constatés nets	163.901.891	18.586.575
- Imputations comptables	153.578.301	8.480.285

= Résultat comptable de l'exercice	10.323.590	10.106.290

3.- Centre Public d'Aide Sociale – Budget de l'exercice 2000 – Modifications budgétaires n° 1 ordinaire et extraordinaire – Avis.-

Le Conseil de l'Aide Sociale soumet à votre approbation la modification budgétaire n° 1 ordinaire et n° 1 extraordinaire de 2000.

Ces modifications budgétaires n° 1 de 2000 peuvent être récapitulées comme suit :

SERVICE ORDINAIRE :

Recettes en moins :	F. 690.000.-
Recettes en plus :	F. 11.533.444.-
Dépenses en moins :	F. 5.071.864.-
Dépenses en plus :	F. 15.915.308.-

./...

-5.-

SERVICE EXTRAORDINAIRE :

Recettes en moins :	F. 5.041.146.-
Recettes en plus :	F. 10.571.561.-
Dépenses en plus :	F. 100.000.-

L'intervention communale est inchangée.

4.- Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Budget de l'exercice 2000 – Modification budgétaire n° 1 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin soumet à votre avis la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2000.

Elle prévoit des amendements en dépenses :

- Dépenses en plus :	F. 12.268.-
- Recettes en plus :	F. 12.268.-

Le budget est équilibré au montant de 1.713.331 francs et la quote-part de la commune est augmentée de 12.268 francs (703.515).

5.- Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire – Budget de l'exercice 2001 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2001 arrêté aux chiffres ci-après :

Dépenses arrêtées par l'Evêque :	F. 244.500.-
Dépenses ordinaires :	F. 1.018.900.-
Dépenses extraordinaires :	F. 0

<u>TOTAL DES DEPENSES :</u>	F. 1.263.400.-
-----------------------------	----------------

./...

./...

-6.-

Recettes ordinaires :	F. 1.093.204.-
Recettes extraordinaires :	F. 170.196.-

TOTAL DES RECETTES : F. 1.263.400.-

L'intervention communale indispensable à l'équilibre de ce budget atteint 894.474 francs.

6.- Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde – Budget de l'exercice 2001 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2001 arrêté aux chiffres ci-après :

Dépenses arrêtées par l'Evêque :	F. 115.500.-
Dépenses ordinaires :	F. 527.300.-
Dépenses extraordinaires :	F. 7.823.-

TOTAL DES DEPENSES : F. 650.623.-

Recettes ordinaires :	F. 624.406.-
Recettes extraordinaires :	F. 26.217.-

TOTAL DES RECETTES : F. 650.623.-

L'intervention communale indispensable à l'équilibre de ce budget atteint 531.447 francs.

7.- Fabrique d'Eglise Saint-Joseph – Budget de l'exercice 2001 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Joseph soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2001 arrêté aux chiffres ci-après :

./...

./...

-7.-

Dépenses arrêtées par l'Evêque :	F. 174.000.-
Dépenses ordinaires :	F. 1.090.400.-
Dépenses extraordinaires :	F. 0.-

TOTAL DES DEPENSES : F. 1.264.400.-

Recettes ordinaires :	F. 1.220.646.-
Recettes extraordinaires :	F. 43.754.-

TOTAL DES RECETTES : F. 1.264.400.-

L'intervention communale indispensable à l'équilibre de ce budget atteint 1.128.506 francs.

8.- Fabrique d'Eglise Sainte-Martin – Budget de l'exercice 2001 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2001 arrêté aux chiffres ci-après :

Dépenses arrêtées par l'Evêque :	F. 219.500.-
Dépenses ordinaires :	F. 1.353.757.-
Dépenses extraordinaires :	F. 0

TOTAL DES DEPENSES : F. 1.573.257.-

Recettes ordinaires :	F. 1.472.431.-
Recettes extraordinaires :	F. 100.826.-

TOTAL DES RECETTES : F. 1.573.257.-

L'intervention communale indispensable à l'équilibre de ce budget atteint 701.212 francs.

./...

./...

-8.-

9.- Budget communal de 2000 – Modifications budgétaires n° 2 ordinaire et n° 3 extraordinaire – Décision.-

Nous vous proposons d'adopter les modifications budgétaires numéros 2 et 3 de 2000 dont les formules établies par le service des finances sont en votre possession.

10.- Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires au programme des travaux pour 2000 après modification budgétaire n° 3.-

Ce tableau est joint à la modification budgétaire.

11.- Emprunts communaux – Approbation du cahier spécial des charges et mode de passation du marché – Décision.-

Pour faire face à diverses dépenses extraordinaires nous aurons recours aux emprunts tels que figurant au tableau des voies et moyens pour l'exercice 2000.

- Des emprunts pour un montant de 2.683.000 – remboursable en 5 ans
- Des emprunts pour un montant de 7.700.000 – remboursable en 20 ans.

La loi sur les marchés publics rend compétent le Conseil Communal pour le mode de passation des marchés de services financiers.

Nous soumettons à votre approbation le cahier spécial des charges et vous proposons de recourir à un marché par procédure négociée sans publicité.

./...

12.- Bilan financier, comptes et rapport d'activités de l'O.N.E. de Morlanwelz de l'année 1999 – Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 50.000 francs accordée par la commune à lui faire parvenir ses comptes, bilan ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités, des comptes et du bilan financier de l'O.N.E. de Morlanwelz pour l'année 1999.

13.- Achat de matériaux pour l'aménagement de la loge et des sanitaires du cimetière de Mont-Sainte-Aldegonde.-

Nous vous proposons de marquer votre accord pour l'acquisition des matériaux nécessaires pour l'aménagement de la loge et sanitaires du cimetière.

La dépense est estimée :

- A 38.500 francs pour le béton,
- A 192.510 francs pour le gros oeuvre,
- A 19.000 francs pour le carrelage,
- A 204.610 francs pour les plafonds suspendus, isolation, revêtements toitures,
- A 125.000 francs pour le raccordement au gaz,
- A 8.615 francs pour la poutrelle métallique
- A 10.800 francs pour la peinture,
- A 61.899 francs pour l'électricité,
- A 25.340 francs pour les sanitaires,
- A 24.185 francs pour l'aluminium,
- A 14.706 francs pour le vitrage.

Estimation pour les onze lots : 725.165 francs.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 878/723/fo/60 de l'exercice 2000.

Le marché sera passé par la procédure négociée et par lots aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° B.00.03 établi par le service des travaux.

Les voies et moyens seront constitués par emprunt.

14.- Remplacement des feux tricolores de signalisation de l'entité – Cahier spécial des charges, métré et devis estimatif – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux de remplacement des feux tricolores de signalisation de l'entité, élaboré par Monsieur DAWANT François, Contrôleur des Travaux (cahier spécial des charges n° B.00.02).

Le devis estimatif s'élève à 1.591.292 francs T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 423/741/52 du service extraordinaire de l'exercice 2000.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense et le marché sera passé par la procédure négociée.

15.- Effondrement de voirie rue J. Weiler – Travaux de réparation – Communication.-

Un effondrement de voirie s'est produit le 23 août 2000 dans la rue J. Weiler, face à l'immeuble n° 29.

Par sa délibération du 28 août 2000, le Collège Echevinal a désigné la S.A. DE BODT Eric, rue de la Grattine, n° 62, à Morlanwelz, pour procéder à la réparation de la voirie.

Le coût des travaux a été fixé à 193.661 francs T.V.A. comprise.

La modification budgétaire soumise à votre approbation en séance de ce jour, prévoit à l'article 421/961/JW/51 du service extraordinaire, les crédits nécessaires pour faire face à la dépense laquelle sera couverte par un emprunt.

L'article 234 § 3 de la Nouvelle loi communale prévoit que la décision du Collège Echevinal est communiquée au Conseil Communal qui en prend acte lors de sa prochaine séance.

16.- Transformation et extension d'un hall de basket, rue de l'Enseignement, à Morlanwelz – Décision de principe.-

Par votre délibération du 3 juin 1999, vous avez décidé de faire procéder à l'étude du projet des travaux de transformation et d'extension d'un hall de basket, rue de l'Enseignement, à Morlanwelz.

L'Association momentanée S.P.R.L. A.D.I. et Bureau d'architecture ARNOULD – LEROY, rue J. Weiler, n° 29, à Morlanwelz, désignée en qualité d'auteurs de projet, nous a fait parvenir le programme des constructions envisagées, une esquisse de l'avant-projet et une première estimation des travaux s'élevant à 39.450.496 francs T.V.A. comprise dont 13.898.082 francs pour l'aménagement de parkings et des abords.

Nous vous proposons de marquer votre accord de principe sur ce projet pour lequel nous sollicitons les subsides de la Région Wallonne prévus par le Décret du 25 février 1999 et l'arrêté d'exécution du Gouvernement Wallon en date du 10 juin 1999 en matière d'infrastructures sportives.

17.- Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue Jules Destrée, à Morlanwelz (Carnières) – Décompte final des travaux – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le décompte final des travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue Jules Destrée, à Morlanwelz (Carnières) dont la récapitulation est la suivante :

Travaux principaux :	F. 6.864.218,7
Travaux supplémentaires reconnus nécessaires :	F. 591.718,5
Augmentations contractuelles :	F. 363.489
T.V.A. 21 % :	F. 1.642.080
	<hr/>
TOTAL :	F. 9.461.524

./...

-12.-

Honoraires de l'auteur du projet : F. 533.575

TOTAL GENERAL : F. 9.995.099

18.- A.I.S. ABEM – Rapport d'activités, compte de l'exercice 1999 et prévisions budgétaires pour l'exercice 2000.-

Conformément à l'article 24 des statuts de l'A.S.B.L., nous vous communiquons le rapport d'activités, le compte de l'exercice 1999 et les prévisions budgétaires pour l'exercice 2000, approuvés par le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale lors des séances du 30 juin 2000.

19.- A.I.S. ABEM – Modifications aux statuts – Règlement d'ordre intérieur.-

L'assemblée générale de l'A.S.B.L. A.I.S. ABEM a approuvé les modifications aux statuts transmises au Moniteur Belge pour parution ainsi que le règlement d'ordre intérieur de l'A.S.B.L.

Nous vous les communiquons pour votre information.
